



energisme

S.A à Conseil d'Administration
au capital de 10 618 869 euros
88, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
452 659 782 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024



Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 10 618 868,56 euros
Siège social : 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne Billancourt
452 659 782 RCS Nanterre
(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Situation de la Société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires net s'est élevé à 4 832 041 euros, contre 5 807 610 euros au titre de l'exercice précédent, et que le résultat net de l'exercice se traduit par une perte d'un montant de (3 480 888) euros, contre une perte de (7 994 471) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 8 969 259 euros, contre 11 746 798 euros au titre de l'exercice précédent. La Société a fourni des efforts importants pour réduire ses charges d'exploitation.

La Société a réalisé un EBITDA de -1 315 K€ en 2024 contre -2 301 K€ en 2023. Dans le prolongement des résultats du premier semestre 2024, l'EBITDA annuel affiche une amélioration significative de 43 % par rapport à 2023. Cette performance est le fruit d'une gestion rigoureuse des coûts opérationnels, passant 8 546 K€ en 2023 à 6 780 K€ en 2024. Cette baisse s'explique notamment par :

- Une diminution de 26% des COGS¹
- Une baisse de 19% des OPEX² dont :
 - Une réduction des charges de personnel passant de 4 922 K€ en 2023 à 3 807 K€ en 2024.
 - Une baisse des autres achats et charges externes passant de 3 443 K€ en 2023 à 2 936 K€ en 2024.

¹(Cost of Goods Sold) : il s'agit des coûts directs associés à l'achat des produits ou des services qui ont été vendus par une entreprise pendant une période donnée. (Par exemple : les coûts d'infrastructures et d'infogéranes, des licences etc...)

² (Operating Expenses) : il s'agit des charges nécessaires au fonctionnement quotidien d'une entreprise en dehors des coûts liés à l'achat de biens ou de services -ce qui relève des COGS-. Cela inclut des coûts tels que : (la masse salariale, les loyers et les dépenses marketing etc)

Malgré son amélioration notable, l'EBITDA a été pénalisé au premier trimestre 2024 par des charges non récurrentes. Celles-ci incluent notamment les honoraires liés au management de transition, en fonction entre décembre 2023 et mars 2024, ainsi que les coûts liés aux départs survenus durant l'exercice et d'autres honoraires exceptionnels.

L'ensemble de ces éléments représente total de 921 K€ dont : honoraires management de transition (décembre 2023 – mars 2024) pour 160 K€, impact MS³ des sorties constatées au cours de l'exercice pour 704 K€ et autres honoraires pour 57 K€ ; venant peser sur la performance opérationnelle de l'exercice 2024. L'EBITDA retraité de ces charges non récurrentes est de -394 K€ au lieu de -1 315 K€.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation s'améliore de 36 %, passant de -5 502 K€ en 2023 à -3 504 K€ en 2024, traduisant les effets positifs des mesures d'optimisation de coûts mises en place au cours de l'exercice et une réduction des dotations aux amortissements et provisions de 1 012 K€ entre 2023 et 2024.

Le résultat courant affiche également une nette amélioration, passant de -5 832 K€ en 2023 à -3 420 K€ en 2024, soit une réduction de la perte de près de 41 %, portée par la maîtrise des charges et la progression de l'activité récurrente.

De son côté, le résultat net progresse significativement, passant de -7 994 K€ en 2023 à -3 481 K€ en 2024, soit une réduction de la perte de 56 %. Cette évolution confirme l'impact favorable des efforts de rationalisation des charges et de la focalisation sur les activités à plus forte valeur ajoutée.

Ces résultats traduisent un recentrage stratégique réussi ainsi qu'une discipline budgétaire renforcée qui devraient contribuer à une amélioration durable de la profitabilité.

Au 31 décembre 2024, l'endettement financier y compris OCA s'élève à 2 978 900 € dont 174 986,38€ exigible au premier trimestre 2025, laissant un encours de 2 803 914€ sur un échéancier arrivant à terme au plus tard en janvier 2028.

Le capital social de la Société était de 10 618 868,56 euros au 31 décembre 2024. Il est divisé en 2 123 773 712 actions ordinaires d'un demi-centime d'euro (0,005 €) de valeur nominale.

1.2. Progrès réalisés, difficultés rencontrées

L'année 2024 constitue une période de transition pour Energisme, marquée par une transformation profonde de son organisation, une optimisation de sa structure de coûts, et un recentrage sur ses activités les plus rentables.

Sur le plan commercial : en 2024, le chiffre d'affaires récurrent (ARR) d'Energisme progresse de 5,0 % par rapport à celui de 2023, confirmant la dynamique positive déjà observée au premier semestre 2024.

Cette croissance a été réalisée malgré un taux de churn élevé en début d'année.

La stratégie commerciale plus ambitieuse en cours de déploiement, avec des solutions mieux alignées sur les besoins des clients favorise une meilleure maîtrise du churn (lorsqu'un client continue d'utiliser le service, mais réduit significativement sa consommation ou son abonnement, entraînant une baisse de revenu) en 2025.

Si le chiffre d'affaires récurrent progresse, le chiffre d'affaires global recule, passant de 5 808 K€ en 2023 à 4 832 K€ en 2024. Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de la mise à disposition de personnel d'Energisme au profit de Loamics (hors fonctions supports & services généraux), pratique de l'ancienne direction. Le nouveau management privilégie dorénavant une approche transparente reposant sur l'autonomie des équipes des deux sociétés.

³ Masse salariale

Du côté technologique : Energisme s'est concentré sur la maîtrise de ses coûts technologiques avec moins d'externalisation, ainsi que la réalisation d'une roadmap produit qui permet d'envisager une série d'offres qui seront développés en fonction des priorités des clients de l'entreprise.

1.3. Évènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

(i) **Évolution de la gouvernance :**

- par décisions du conseil d'administration du 13 et 16 février 2024, le Conseil d'Administration :
 - a nommé Monsieur Jérôme KNAEPEN en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 13 février 2024, pour une durée indéterminée ;
 - a pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de Monsieur Sébastien MARTIN, à compter du 16 février 2024 ;
 - a nommé Monsieur Ramez NASSER en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur ;
- par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024 :
 - les mandats d'administrateur de Monsieur Ramez NASSER et de Monsieur Hai TRAN ont été renouvelés pour une durée de 6 ans ;
 - le mandat d'administrateur de GLOBAL COMMODITIES NC a été ratifié ;
 - Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY, Monsieur Nicolas Roussel, Monsieur Hugues BIZOT et Monsieur John A GALANI ont été nommés en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans.

(ii) **Libération du solde du capital de la Société**

Par décisions du Conseil d'Administration du 6 septembre 2024, le Conseil d'Administration a demandé la libération du solde non libéré du capital social aux actionnaires qui n'ont libéré que partiellement les actions souscrites lors de l'augmentation du capital de la Société du 5 décembre 2023.

Face à l'absence de réponse de la part des actionnaires défaillants, par lettres recommandées du 4 octobre 2024, la Société les a mis en demeure de régler les sommes pour la libération du solde non libéré du capital social dans un délai de 30 jours à compter de la date de la mise en demeure.

A la suite de ces mises en demeure infructueuses, la Société a procédé à la saisie des actions non libérées et à la vente forcée des actions libérées partiellement, soit 38 540 000 actions, avec la société INVEST SECURITIES (PSI). L'avis de cette mise en vente a été publié dans le Journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes » du 27 novembre 2024, portant le numéro L24438654.

La vente aux enchères publiques des 38 540 000 actions a eu lieu le 13 décembre 2024, conformément au cahier des charges établi par la société INVEST SECURITIES.

Le Conseil d'Administration a constaté la libération intégrale du capital de la Société, le 16 décembre 2024.

(iii) **Émission d'OCA**

Par décisions du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024, prises par usage des délégations de compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 novembre 2023 dans ses Quatrième Résolution et Septième Résolution, le Conseil d'Administration a décidé l'émission de 15 obligations convertibles en actions (« OCA ») d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune, soit un montant total de 1 500 000 euros.

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va se concentrer sur l'évolution de son chiffre d'affaires grâce à des solutions commerciales plus complètes. Les perspectives commerciales 2025 sont encourageantes grâce à de nombreuses actions internes et externes :

En 2025, Energisme prévoit de renforcer sa stratégie de croissance et d'innovation sur deux axes principaux :

- L'amélioration de l'offre de son produit phare n'gage, en y intégrant des services complémentaires via son écosystème ECO, une solution connectée qui enrichit les technologies existantes. Parmi ces nouveaux services figurent les garanties d'origine, le bilan carbone, et Eco Flex etc. ; des outils conçus pour répondre aux besoins croissants liés à la transition énergétique et à la gestion durable. Cette nouvelle offre de services constituera une porte d'entrée supplémentaire pour Energisme, lui permettant de valoriser sa solution et de cibler les clients à chaque étape de la chaîne de valeur ;
- La signature de nouveaux partenariats pour accélérer sa croissance. Le partenariat stratégique et exclusif avec STX Group – leader mondial des produits financiers liés à l'environnement et à la transition énergétique – constitue un pilier central de cette démarche. D'autres collaborations, prévues au fil de l'année avec des acteurs tels que Shayp, Alliance des énergies, Sensinov ou Smart Impulse, viendront renforcer cette dynamique, permettant à Energisme de proposer des solutions toujours plus innovantes, en phase avec les enjeux environnementaux et technologiques actuels.

Ces initiatives illustrent la volonté d'Energisme de s'imposer comme un acteur de référence dans la transition énergétique, en s'appuyant sur une stratégie axée sur l'innovation et la création de synergies industrielles.

1.5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

(i) **Modification des OCA et émission d'OCA2025**

Par décisions du Conseil d'Administration du 22 janvier 2025, les termes et conditions des OCA ont été modifiés, à l'occasion de l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles en actions dont les termes et conditions ont été approuvés et arrêtés à la même date (les « **OCA2025** »).

Le Conseil d'Administration a également décidé l'émission de 8 OCA2025 de 100 000 euros chacune, pour un montant total de 800 000 euros.

2. **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Ces méthodes et règles sont précisées dans l'annexe des comptes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les principaux indicateurs chiffrés sont les suivants (en €) :

Poste	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	4 832 041	5 807 610
Production immobilisée	602 316	395 138
Subventions d'exploitation	0	1 333
Reprises sur provisions et amortissement, transfert de charges	30 013	40 346
Autres produits	714	445
Total des produits d'exploitation	5 465 083	6 244 873
Total des charges d'exploitation	8 969 259	11 746 798

Résultat d'exploitation	(3 504 176)	(5 501 925)
Résultat financier	84 473	(329 616)
Résultat exceptionnel	(82 306)	(2 218 383)
Résultat Net	(3 480 888)	(7 994 471)

3. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé comportent 1 622 euros correspondant à des dépenses et charges non déductibles (amortissements excédentaires). L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 405,50 euros.

4. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce et au modèle figurant à l'article A. 441-2 du Code de commerce, nous vous informons que les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu :

	Article D. 441-4, I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4, I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	27					74	50					72
Montant total des factures concernées TTC	205 315,30	152 692,58	38 511,51	12 120,22	1 205 810,04	1 614 449,65	602 762,20	38 878,46	43 507,20	15 223,43	2 546 300,95	3 246 672,24
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	12,72%	9,46%	2,39%	0,75%	74,69%	100%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							18,57%	1,20%	1,34%	0,47%	78,43%	100%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues			0								21	
Montant total des factures exclues TTC			0								473 637,95	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou art. L.443-1 C. Com)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

5. RESULTAT – AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit (3 480 888) euros, en totalité au compte « Report à nouveau » qui passe ainsi de (4 164 675) euros à (7 645 563) euros.

Cette affectation du résultat que la Société propose est conforme à la loi et à nos statuts.

6. DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois (3) derniers exercices.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Au présent rapport est joint en Annexe 1, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

8. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et de Développement inscrites au bilan s'élèvent à un montant net de 3 791 131 euros, dont 705 026 euros en cours de développement et non mis en service à la clôture de l'exercice.

9. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société détient 100% du capital de la société **Loamics**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 889 707 402.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Loamics a réalisé un chiffre d'affaires de 48 504,39 euros, et les résultats font ressortir une perte de (1 615 923,58) euros.

Loamics ne détient pas de participation dans la Société.

Loamics, filiale d'Energisme est le chef de file du consortium P4DP (« Platform 4 Data in Primary Care ») pour créer le premier entrepôt de données de santé de médecine de ville en France, financé en partie par la BPI France dans le cadre de France 2030, en collaboration avec le CNGE (Collège National des Généralistes Enseignants), l'Université Côte d'Azur, le CHU de Rouen, l'Université de Rouen Normandie et le Health Data Hub.

P4DP, véritable outil de souveraineté en santé numérique pour la France, va permettre d'améliorer considérablement le parcours de soin patient, optimiser les coûts de recherche pour les secteurs privés et publics et offrir une veille épidémiologique encore plus réactive. P4DP a par ailleurs remporté le prix « coup de cœur » des talents de la santé 2023 (concours organisé par la délégation du numérique en santé et l'Agence du numérique en santé).

La Société détient également 100% du capital de la société ECO-HUB, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 938 880 184, le 27 décembre 2024, qui n'a pas d'activité à ce jour.

10. PRISES DE PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

La Société n'a effectué aucune prise de participation ou prise de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en dehors de la constitution de la filiale ECO-HUB (voir point 9 ci-dessus).

11. REPARTITION DU CAPITAL

A la connaissance du conseil d'administration et compte-tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.

L'actionnaire de référence est Monsieur Ramez NASSER qui détient 8,10% du capital.

Il n'y a pas d'autres actionnaires, à la connaissance du Conseil d'Administration, qui détienne au 31 décembre 2024 plus de 5% du capital de la Société.

Il y a 335 482 770 actions au nominatif et 1 788 290 942 actions dans le flottant.

12. EVOLUTION DU TITRE AU COURS DE L'ANNEE 2024 – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Volumes

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, 5 632 000 titres de la Société ont été échangés sur le marché Euronext Growth.

L'action de la Société cotait 0,0105 euro au 2 janvier 2024, et 0,0055 euro à la clôture du 31 décembre 2024.

Le cours « le plus haut enregistré » était de 0,0155 euros le 15 janvier 2024. Le cours « le plus bas enregistré » était de 0,0049 euro le 8 octobre 2024.

13. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions du même article.

13.1. Organe choisi pour exercer la direction générale

Nous vous rappelons que par décisions du conseil d'administration de la Société du 13 février 2024, Monsieur Ramez NASSER cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par décisions de la même date, Monsieur Jérôme KNAEPEN a été désigné directeur général délégué de la Société à compter de cette même date.

13.2. Situation des mandats des administrateurs durant l'exercice 2024

Nous vous rappelons que les personnes suivantes ont été nommées en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six (6) ans :

Nom	Date de nomination / renouvellement de mandat	Echéance du mandat d'administrateur
Ramez NASSER	27 juin 2024 (renouvellement)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031.
Haï TRAN	27 juin 2024 (renouvellement)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031.
GLOBAL COMMODITIES NC	27 juin 2024 (cooptation et ratification)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2025, à tenir en 2026.
Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY	27 juin 2024 (nomination)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031.

Monsieur Nicolas ROUSSEL	27 juin 2024 (nomination)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031.
Monsieur John A GALANI	27 juin 2024 (nomination)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031.
Monsieur Hugues BIZOT	27 juin 2024 (nomination)	Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2030, à tenir en 2031.

Il est précisé que :

- Monsieur Thierry CHAMBON était administrateur de la Société jusqu'à l'expiration de son mandat le 27 juin 2024 ;

Nous vous rappelons que conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration. Néanmoins, nous vous proposons de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Hai TRAN (voir les explications dans le rapport sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation).

13.3. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après, à la connaissance du conseil d'administration, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la Société au **31 décembre 2024** :

Nom	Mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
Ramez NASSER	Président directeur général de la Société et administrateur Président LOAMICS	<u>Sociétés de droit français</u> : - Gérant de Dallas SCI <u>Sociétés de droit étranger</u> : <i>Managing Director</i> de Magellan Partners (Ltd), société de droit anglais non cotée.
Jérôme KNAEPEN	Directeur Général Délégué Directeur Général LOAMICS	<u>Sociétés de droit français</u> : - Président de GLOBAL COMMODITIES NC, société non cotée - Président de PLAYLIST.FR, société non cotée.
Haï TRAN	Administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : - Gérant de Tran 4A SCI, - Président de Smart Kapital SAS, société non cotée, - Gérant de Transland Paris SCI.

GLOBAL COMMODITIES NC	Administrateur	Pas d'autres mandats.
Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY	Administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : - Président de BLUECOMMIT, SAS.
Monsieur Nicolas ROUSSEL	Administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : - Gérant de MAJHUGO, EURL, - Président de ROUSSIKA INVEST, SAS.
Monsieur Hugues BIZOT	Administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : - Gérant de BLANC LOUP, SCI.
Monsieur John A GALANI	Administrateur	Pas d'autres mandats.

13.4. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3° du Code de commerce, vous trouverez en Annexe 2, le tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration et leur utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

13.5. Rémunérations allouées aux administrateurs (article L. 225-45 du code de commerce)

Nous vous rappelons que par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024, celle-ci a fixé la rémunération des administrateurs à répartir entre ces derniers pour l'exercice 2024 à 20 000 euros.

Il est précisé, cependant, qu'aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au titre de l'exercice de leur mandat en 2024.

Nous vous proposons de fixer la rémunération des administrateurs à répartir entre ces derniers pour l'exercice en cours 2025 à 20 000 euros.

13.6. Opérations effectuées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article 621-18-2 du code de commerce

A la connaissance du Conseil d'administration, aucune opération n'a été réalisée sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception de l'acquisition de 5 400 000 actions par Monsieur John GALANI le 20 décembre 2024, pour un prix de 0,0055 €.

13.7. Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2024, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détient d'action de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-28 du Code du travail, ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise régi par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988.

Aucun salarié ne détient d'actions nominatives détenues directement par les salariés de la Société en application des articles L. 225-187 et L. 225-196 du Code de commerce (dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale), de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, de l'article L. 3324-10 du Code du travail, de l'article 31-2 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 et de l'article 11 de la loi n°86-912 du 6 août 1986.

13.8. Information relative au mandat du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes, AUDIT CONSEIL HOLDING, a été nommé à ses fonctions pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

13.9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre votre Société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires à plus de 10 %, ou d'autres sociétés dans lesquelles vos dirigeants exercent également des fonctions de direction ou d'administration.

14. PRETS INTERENTREPRISES

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire de son activité principale, à des microentreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

15. CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Paris,

Le 22 avril 2025

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	603 692	724 430	1 036 219	10 618 869	10 618 869
Nombre d'actions ordinaires	6 036 920	7 244 304	10 362 193	2 123 773 712	2 123 773 712
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires (H.T.)	2 019 277	3 460 308	5 099 396	5 807 610	4 832 041
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 4 621 599 -	- 5 761 919 -	- 4 516 248 -	- 2 695 420 -	- 1 241 327
Impôts sur les bénéfices	- 268 882 -	- 414 855 -	- 375 007 -	- 55 453 -	- 21 121
Participation des salariés	18 370				
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 5 909 829 -	- 7 980 777 -	- 6 978 834 -	- 7 994 471 -	- 3 480 888
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,72 -	- 0,74 -	- 0,40 -	- 0,00 -	- 0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,98 -	- 1,10 -	- 0,67 -	- 0,00 -	- 0,00
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	68	83	74	51	42
Montant de la masse salariale	3 657 895	4 939 862	5 055 173	3 401 847	2 598 518
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 537 398	2 182 942	2 317 644	1 520 156	1 208 488

ANNEXE 2

TABLEAU DES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 NOVEMBRE 2023

Nature de la délégation	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2024
3è R : Emission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire	18 mois (17 mai 2025)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
4è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois (17 mai 2025)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	Le 16 décembre 2024, le Conseil d'Administration a émis 14 OCA de 100 000 euros de valeur nominale chacune.
5è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de créances	18 mois (17 juin 2025)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
6è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois (17 janvier 2026)	20 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
7è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois (17 janvier 2026)	242 689,42 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	Le 16 décembre 2024, le Conseil d'Administration a émis 1 OCA d'une valeur nominale de 100 000 euros.

8è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public	26 mois (17 janvier 2026)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
9è R : Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois (17 janvier 2026)	même prix que pour l'émission initiale 15% de l'émission initiale	<u>Non utilisée</u>
10è R : Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (17 janvier 2026)	100 000 € augmentation de capital	<u>Non utilisée</u>
12è R : de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	38 mois (17 janvier 2027)	30% du nombre d'actions composant le capital	<u>Non utilisée</u>
13è R : Emission et attribution des bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	18 mois (17 juin 2025)	30% du nombre d'actions composant le capital	<u>Non utilisée</u>
14è R : Emission d'actions ordinaires nouvelles au profit du porteur d'OCABSA et au titre de la conversion desdites OCABSA	12 mois (17 novembre 2024)	20 000 000 € augmentation de capital	<u>Non utilisée</u>



SA ENERGISME

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Conseil en systèmes et logiciels informatiques
88 AVENUE DU GENERAL LECLERC , 92100, BOULOGNE BILLANCOURT
SIREN : 452659782

Sommaire

0. 1. Rapport de présentation des comptes annuels p. 3

1. États financiers p. 4

1. 1. Bilan actif p. 5

1. 2. Bilan passif p. 6

1. 3. Compte de résultat p. 7

2. Annexe p. 9

2. 1. Faits caractéristiques p. 10

2. 2. Règles et méthodes comptables p. 11

2. 3. Notes relatives aux postes du bilan p. 15

2. 4. Notes relatives au compte de résultat p. 25

2. 5. Autres informations p. 28

Rapport de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SA ENERGISME relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
<i>Total du bilan</i>	11 958 231
<i>Chiffre d'affaires</i>	4 832 041
<i>Résultat net comptable</i>	-3 480 888

Fait à PARIS

Le 17/04/2025

Pour Baker Tilly STREGO

Clément ROUSSEL

Expert-comptable

Jean-Marc LE FLANCHEC

Directeur de mission

États financiers

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
<i>Capital souscrit - non appelé (I)</i>				414 525	- 414 525	- 100
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
<i>Frais d'établissement</i>						
<i>Recherche et développement</i>						
<i>Concessions, brevets, droits similaires</i>	13 466 583	-10 380 478	3 086 105	4 492 010	-1 405 905	- 31
<i>Fonds commercial (1)</i>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	705 026		705 026	649 317	55 708	9
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>						
Immobilisations corporelles						
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	206 102	- 168 496	37 605	44 562	- 6 956	- 16
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>						
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>						
Immobilisations financières (2)						
<i>Participations</i>	2 000		2 000	1 000	1 000	100
<i>Créances rattachées à des participations</i>						
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>						
<i>Autres titres immobilisés</i>	426 056		426 056	5 736	420 320	7 327
<i>Prêts</i>						
<i>Autres immobilisations financières</i>	131 432	- 64 034	67 398	165 045	- 97 647	- 59
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	14 937 199	-10 613 008	4 324 191	5 357 671	-1 033 481	- 19
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
<i>Matières premières, approvisionnements</i>						
<i>En-cours de production de biens</i>						
<i>En-cours de production de services</i>						
<i>Produits intermédiaires et finis</i>						
<i>Marchandises</i>						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				500	- 500	- 100
Créances						
<i>Clients et comptes rattachés (3)</i>	3 839 106	- 367 535	3 471 571	3 402 801	68 771	2
<i>Autres créances (3)</i>	2 029 794		2 029 794	1 503 375	526 419	35
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>						
Valeurs mobilières de placement						
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	198		198	389	- 190	- 49
Divers						
<i>Disponibilités</i>	2 018 055		2 018 055	8 178 262	-6 160 207	- 75
<i>Charges constatées d'avance (3)</i>	114 421		114 421	245 105	- 130 684	- 53
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	8 001 575	- 367 535	7 634 040	13 330 432	-5 696 392	- 43
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)</i>						
<i>Primes de remboursement des obligations (V)</i>						
<i>Ecarts de conversion actif (VI)</i>						
TOTAL ACTIF (I à VI)	22 938 774	-10 980 543	11 958 231	19 102 628	-7 144 397	- 37

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an

473 638

473 638

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>	10 618 869	10 618 869		
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>	- 19 557	1 529 808	-1 549 364	- 101
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>	11 000	11 000		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
<i>Réserves réglementées</i>				
<i>Autres réserves</i>				
<i>Report à nouveau</i>	-4 164 676	2 299 988	-6 464 663	- 281
<i>Résultat de l'exercice précédent à affecter</i>				
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	-3 480 888	-7 994 471	4 513 583	- 56
<i>Subventions d'investissement</i>				
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 964 748	6 465 193	-3 500 444	- 54
AUTRES FONDS PROPRES				
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>				
<i>Avances conditionnées</i>	91 000	224 162	- 133 162	- 59
<i>Droits du concédant</i>				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)	91 000	224 162	- 133 162	- 59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Provisions pour risques</i>	196 668	108 585	88 083	81
<i>Provisions pour charges</i>	70 608	99 181	- 28 573	- 29
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	267 276	207 766	59 510	29
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	1 500 000	709 135	790 865	112
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</i>	1 376 915	3 010 874	-1 633 959	- 54
<i>Emprunts et dettes financières diverses (3)</i>	10 985	101 789	- 90 804	- 89
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 902 607	3 338 341	-1 435 734	- 43
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 975 223	4 435 876	-1 460 652	- 33
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	102 710		102 710	
<i>Autres dettes</i>	20 179	13 763	6 417	47
<i>Produits constatés d'avance (1)</i>	746 587	595 729	150 857	25
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	8 635 206	12 205 507	-3 570 301	- 29
<i>Ecart de conversion passif (IV)</i>				
TOTAL PASSIF (I à IV)	11 958 231	19 102 628	-7 144 397	- 37

(1) Dont à moins d'un an 6 497 528 12 205 507 -5 707 979 - 47

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 6 078 12 334 - 6 256 - 51

(3) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue - biens</i>				
<i>Production vendue - services</i>	4 832 041	5 807 610	- 975 569	- 17
Chiffre d'affaires net	4 832 041	5 807 610	- 975 569	- 17
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>	602 316	395 138	207 177	52
<i>Subventions d'exploitation</i>		1 333	- 1 333	- 100
<i>Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges</i>	30 013	40 346	- 10 333	- 26
<i>Autres produits</i>	714	445	269	60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 465 083	6 244 873	- 779 790	- 12
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises (y compris droits de douane)</i>				
<i>Variations de stocks (marchandises)</i>				
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)</i>				
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 840 479	3 442 775	- 602 296	- 17
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	99 926	113 631	- 13 705	- 12
<i>Salaires et traitements</i>	2 598 518	3 401 847	- 803 329	- 24
<i>Charges sociales</i>	1 208 488	1 520 156	- 311 669	- 20
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	2 101 180	3 132 728	-1 031 548	- 33
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	37 398	26 210	11 188	43
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	88 083	108 585	- 20 502	- 19
<i>Autres charges</i>	- 4 812	866	- 5 678	- 656
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 969 259	11 746 798	-2 777 539	- 24
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 504 176	-5 501 925	1 997 750	- 36
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
<i>Bénéfice attribué ou perte transférée</i>				
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
<i>Perte supportée ou bénéfice transféré</i>				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
<i>Produits de participation (1)</i>				
<i>Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)</i>	99 442	9 257	90 186	974
<i>Autres intérêts de produits assimilés (1)</i>	621	321	300	94
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>		483 333	- 483 333	- 100
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	100 063	492 910	- 392 847	- 80
CHARGES FINANCIERES				
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>	64 034	483 333	- 419 299	- 87
<i>Intérêts et charges assimilées (2) (3)</i>	- 48 560	339 193	- 387 754	- 114
<i>Différences négatives de change</i>	117		117	
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	15 590	822 526	- 806 936	- 98
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	84 473	- 329 616	414 089	- 126
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	-3 419 703	-5 831 541	2 411 838	- 41

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)</i>	10 315	31 513	- 21 198	- 67
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	215 824	32 477	183 347	565
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>		33 000	- 33 000	- 100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	226 139	96 990	129 149	133
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)</i>	58 440	156 367	- 97 927	- 63
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	250 004		250 004	
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>		2 159 006	-2 159 006	- 100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	308 445	2 315 373	-2 006 929	- 87
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	- 82 306	-2 218 383	2 136 077	- 96
<i>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices (X)</i>	- 21 121	- 55 453	34 332	- 62
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 791 285	6 834 773	-1 043 488	- 15
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 272 173	14 829 244	-5 557 071	- 37
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 480 888	-7 994 471	4 513 583	- 56

(1) Dont produits concernant les entités liées

(2) Dont intérêts concernant les entités liées

(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)

(4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

10 315

10 315

Annexe

Faits caractéristiques

Eléments significatifs

Plusieurs éléments significatifs sont à préciser

Evolution sur le capital

La perte de l'exercice 2023 d'un montant de 7 994 k€, a été affectée en report à nouveau pour 6 465 k€ et en prime d'émission pour 1 529 k€.

Par ailleurs, les actions non versées détenues par des actionnaires défaillants ont été mises aux enchères.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par la société sur l'année 2025 et est basée sur les principaux éléments suivants :

- la mise en place d'un financement obligataire entre décembre 2024 et janvier 2025 à hauteur de 2.3 millions d'euros
- la renégociation de la dette bancaire en restructurant notamment les PGE surtout le deuxième trimestre 2025
- la restructuration de la dette sociale suite à la négociation d'un étalement sur une durée supplémentaire de 6 mois
- des autres sources de financement non-dilutives sont en cours

- le renforcement de la stratégie commerciale : l'amélioration de l'offre de son produit phare n'gage, en y intégrant des services complémentaires via son écosystème ECO, une solution connectée qui enrichit les technologies existantes. Parmi ces nouveaux services figurent les garanties d'origine, le bilan carbone, et Eco Flex etc. ; des outils conçus pour répondre aux besoins croissants liés à la transition énergétique et à la gestion durable. Cette nouvelle offre de services constituera une porte d'entrée supplémentaire pour Energisme, lui permettant de valoriser sa solution et de cibler les clients à chaque étape de la chaîne de valeur

La société envisage une levée de fonds sur le deuxième semestre 2025 afin de poursuivre les efforts de développement.

Création d'une nouvelle filiale

Une nouvelle filiale a été créée le 23/12/2024 : ECO-HUB dont l'activité est l'édition de logiciels, progiciels et applications et tous services dédiés aux systèmes informatiques et aux traitements de données. Son capital est de 1 000 €, elle est détenue à 100%. Il n'y a pas eu d'activité à ce jour.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Succès d'une émission d'obligation convertible classique pour 2.3 millions d'euros sur quatrième trimestre 2024.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : concession brevet refonte du site fluides paas
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée de vie des emprunts.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Traitement comptable des subventions

Subventions d'investissement (équipement)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en capitaux propres dès leurs octrois. Elles sont virées au résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles ont financées pour les immobilisations amortissables. Pour les immobilisations non amortissables, n'ayant pas de clause d'inaliénabilité contractuelle, elles sont étalées sur une période maximale de 10 ans.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles de reconnaissance des produits d'exploitation

La société génère du chiffre d'affaires provenant de deux sources :

- L'abonnement et l'hébergement : Energisme commercialise un logiciel hébergé en mode SAAS sous forme de contrats d'abonnements de durées moyennes de 3 ans. Le chiffre d'affaires généré par ces contrats est reconnu mensuellement en fonction de la périodicité de la facturation effectuée. La facturation est généralement annuelle de date à date.

- Le service : Energisme facture également des prestations de conseil, de formation, et d'assistance opérationnelle nécessaire à l'intégration du logiciel chez les clients.

Crédit impôt recherche et innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Elles peuvent aussi bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'elles exposent des dépenses de prospection commerciale afin d'exporter des services, des biens et des marchandises.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Conflit armé en Ukraine

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Conflit armé en Ukraine étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 445 253		1 387 624		661 268	14 171 608	
<i>Fonds commercial</i>							
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	13 445 253		1 387 624		661 268	14 171 608	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 393		36 709			206 102	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions</i>							
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>							
<i>Installations générales agencements divers</i>	38 640		5 029			43 669	
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	130 753		31 680			162 433	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171 782		425 207		37 500	559 489	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>	1 000		1 000			2 000	
<i>Autres titres immobilisés</i>	5 736		420 320			426 056	
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	165 045		3 887		37 500	131 432	
Total	13 786 427		1 849 540		698 768	14 937 199	

Tableau de flux des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS	1 387 624	36 709	425 207	1 849 540
<i>Réévaluations</i>				
<i>Acquisitions</i>	1 387 624	36 709	425 207	1 849 540
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Virements de poste à poste</i>				
Total des augmentations	1 387 624	36 709	425 207	1 849 540
VENTILATION DES DIMINUTIONS	661 268		37 500	698 768
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Cessions</i>	661 268		37 500	698 768
<i>Mises hors service</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
Total des diminutions	661 268		37 500	698 768

Immobilisations incorporelles

Seuls sont immobilisés les coûts relatifs à la phase de développement. Le reste est comptabilisé directement en charges de l'exercice.

La date d'activation des coûts de développement en immobilisations incorporelles correspond à la date de mise en service.

A défaut, ils sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Les dépenses de R&D en cours de développement et non mis en service à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

- 613 773 € pour l'ENR fluide (NGAGE Saas)

- 91 253 € pour l'Eco Saas

Ces développements correspondent à des projets individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Les projets en immobilisations en cours ne sont pas encore achevés et seront amortis sur la durée probable d'utilisation à l'issue de leur mise en service.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Renseignements détaillés sur chaque titre :

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (détenues à + 50%)				
SAS Loamics	1 000	2 186 664	100%	- 1 615 868
Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales :

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
Filiales (détenues à + 50%)					
SAS Loamics	1 000	1 000			
Participations (détenues entre 10 et 50%)					
Autres filiales francaises					
Autres filiales étrangères					
Autres Participations francaises					
Autres Participations étrangères					

Actions propres

En compte 277 à la date de clôture de l'exercice :

. En nombre : 72 004 500

. En valeur : 424 056 euros

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 303 925	2 076 553		10 380 478
<i>Fonds commercial (1)</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	8 303 925	2 076 553		10 380 478
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 831	43 666		168 496
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>				
<i>Installations générales agencements divers</i>	30 796	4 866		35 662
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	94 035	38 800		132 835
Total	8 428 756	2 120 218		10 548 974

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	131 432		131 432
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	131 432		131 432
ACTIF CIRCULANT	5 983 321	5 509 683	473 638
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	3 365 468	3 365 468	
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	473 638		473 638
Créances fiscales et sociales	241 445	241 445	
<i>Groupes et associés (1)</i>	1 734 349	1 734 349	
<i>Débiteurs divers</i>	54 000	54 000	
<i>Charges constatées d'avance</i>	114 421	114 421	
Total	6 114 753	5 509 683	605 070

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques : -

GROUPES ET ASSOCIES : dont montant accordé à la filiale LOAMICS pour 1 734 349 €

CREANCES CLIENTS : dont montant de la créance due par la filiale LOAMICS pour 2 608 059 €

A titre d'information, la valeur vénale estimée de LOAMICS ne remet pas en cause le remboursement de ces créances.

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Clients</i>	101 523	205 747	- 104 224	- 51
<i>Produits à recevoir - Divers</i>	153 442	88 457	64 986	73
Total	254 966	294 204	- 39 238	- 13

Dépréciations des actifs

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
<i>Sur immobilisations incorporelles</i>					
<i>Sur immobilisations corporelles</i>					
<i>Sur titres mis en équivalence</i>					
<i>Sur titres de participation</i>					
<i>Sur autres immobilisations financières</i>		64 034			64 034
<i>Sur valeurs mobilières de placement</i>					
<i>Sur stocks et en-cours</i>					
<i>Sur comptes clients</i>	331 577	37 398	1 440		367 535
<i>Autres provisions pour dépréciation</i>					
Total	331 577	101 432	1 440		431 569
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI</i>					

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 618 869 € décomposé en 2 123 773 714 titres d'une valeur nominale de 0.005 €.

	Titres au début d'exercice	Titres créés	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions ordinaires	2 123 773 714			2 123 773 714
TOTAL	2 123 773 714			2 123 773 714

Affectation du résultat

	Origines	Affectations
<i>Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui déclaré</i>		
<i>Résultat de l'exercice précédent celui déclaré</i>	-7 994 471	
<i>Prélèvement sur les réserves</i>		
<i>Affectations aux réserves légales</i>		
<i>Affectations aux autres réserves</i>		-1 529 808
<i>Dividendes</i>		
<i>Autres répartitions</i>		
<i>Report à nouveau</i>		-6 464 663
Total	-7 994 471	-7 994 471

Décision de l'assemblée générale au 27/06/2024.

Le résultat du 31/12/2023 a été affecté en prime d'émission et en report à nouveau.

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
<i>Capital social ou individuel</i>	10 618 869					10 618 869
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>	1 529 808				1 549 364	- 19 557
<i>Ecart de réévaluation</i>						
<i>Réserve légale</i>	11 000					11 000
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>						
<i>Réserves réglementées</i>						
<i>Autres réserves</i>		-1 529 808			-1 529 808	
<i>Report à nouveau</i>	2 299 988	-6 464 663				-4 164 676
<i>Autres répartitions</i>						
<i>Distribution de Dividendes sur l'affectation du résultat</i>						
<i>Résultat de l'exercice précédent restant à affecter</i>						
<i>Résultat de l'exercice</i>	-7 994 471	7 994 471			3 480 888	-3 480 888
Situation nette	6 465 193				3 500 444	2 964 748
<i>Subventions d'investissement</i>						
<i>Provisions réglementées</i>						
Total des capitaux propres	6 465 193				3 500 444	2 964 748

Provisions

Provisions pour risques

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
<i>Pour litiges</i>	108 585	88 083			196 668
<i>Pour garanties données aux clients</i>					
<i>Pour pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Pour amendes et pénalités</i>					
<i>Pour pertes de change</i>					
<i>Pour pertes sur contrat</i>					
<i>Autres provisions pour risques</i>					
Total	108 585	88 083			196 668

Provisions pour charges

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
<i>Pour pensions et obligations similaires</i>	99 181		28 573		70 608
<i>Pour restructuration</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)</i>					
<i>Pour gros entretiens ou grandes visites</i>					
<i>Autres provisions pour charges</i>					
Total	99 181		28 573		70 608

Ventilation des dotations et reprises

	Dotations	Reprises
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	125 481	30 013
<i>Dotations et reprises financières</i>	64 034	
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>		
Total	189 515	30 013

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	2 887 900	750 222	637 678	1 500 000
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	1 500 000			1 500 000
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	1 376 915	739 237	637 678	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	10 985	10 985		
DETTES FOURNISSEURS	1 902 607	1 902 607		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 902 607	1 902 607		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 975 223	2 975 223		
AUTRES DETTES	869 476	869 476		
<i>Autres dettes</i>	20 179	20 179		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	102 710	102 710		
<i>Produits constatés d'avance</i>	746 587	746 587		
Total	8 635 206	6 497 528	637 678	1 500 000

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 2 792

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Fournisseurs</i>	390 867	494 342	- 103 475	- 21
<i>Charges à payer - Divers</i>	342 379	620 088	- 277 709	- 45
Total	733 246	1 114 430	- 381 183	- 34

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
<i>Charges constatées d'avance</i>	114 421		
Total	114 421		

Produits constatés d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
<i>Produits constatés d'avance</i>	746 587		
Total	746 587		

Notes relatives au compte de résultat

Chiffre d'affaires :

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
<i>Ventes de marchandises</i>			
<i>Production vendue - biens</i>			
<i>Production vendue - services</i>	4 522 586	309 455	4 832 041
Chiffre d'affaires net	4 522 586	309 455	4 832 041

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 16 650 €

Honoraire des autres services : 0 €

Charges et produits d'exploitations et financiers

Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
PRODUITS FINANCIERS	100 063			
Produits financiers	100 063			
<i>Produits de participation</i>				
<i>Produits des autres valeurs mobilières et créances</i>	99 442	9 257	90 186	974
<i>Autres intérêts de produits assimilés</i>	621	321	300	94
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>		483 333	- 483 333	- 100
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	100 063	492 910	- 392 847	- 80
CHARGES FINANCIERES	15 590			
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>	64 034	483 333	- 419 299	- 87
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	- 48 560	339 193	- 387 754	- 114
<i>Différences négatives de change</i>	117		117	
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	15 590	822 526	- 806 936	- 98
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	84 473	- 329 616	414 089	- 126

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Charges exceptionnelles de gestion</i>	58 440	156 367	- 97 927	- 63
<i>Produits exceptionnels de gestion</i>	10 315	31 513	- 21 198	- 67
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	- 48 126	- 124 854	76 728	- 61
<i>Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés</i>	250 004		250 004	
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>	215 824		215 824	
<i>Quote-part de subvention</i>		32 477	- 32 477	- 100
<i>Autres charges en capital</i>				
<i>Autres produits en capital</i>				
Résultat exceptionnel sur opérations de capital	- 34 180	32 477	- 66 658	- 205
<i>Dotations aux amortissements except.</i>		2 159 006	-2 159 006	- 100
<i>Reprises d'amortissements except.</i>		33 000	- 33 000	- 100
<i>Transferts de charges</i>				
Dot. et rep. exceptionnelles		-2 126 006	2 126 006	- 100
Total résultat exceptionnel	- 82 306	-2 218 383	2 136 077	- 96

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	37 500
Total	37 500

Engagements reçus

	Montant
<i>Avals, cautions et garanties</i>	
<i>Autres engagements reçus</i>	2 733 917
Total	2 733 917

Engagements retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2024 s'élève à 70 618,12 € contre 99 180,81 € en 2023. Cet engagement a fait l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 28 572 € au 31/12/2024 contre 39 003,64 € au 31/12/2023.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.2%
- Taux de croissance des salaires : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 60 - 64 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : (Table INSEE 2022)
- Départ volontaire : 100%
- Mise à la retraite par l'employeur : 0%

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 70 608 euros au 31/12/2024

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 70 608 euros au 31/12/2024

ENERGISME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ENERGISME
S.A à conseil d'administration
au capital de 1 618 869 euros
88, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE-BILLAN COURT
452 659 782 RCS Nanterre

ENERGISME
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Energisme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENERGISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Principes, règles et méthodes comptables - Immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

AUDIT CONSEIL HOLDING

Commissaire aux Comptes

Fabien GHRENASSIA
Associé



Audit Conseil Holding
58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80
www.auditconseilholding.fr

ENERGISME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

ENERGISME
S.A à conseil d'administration
au capital de 10 618 869 euros
88, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
452 659 782 RCS Nanterre

Ce rapport contient 3 pages

ENERGISME
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Energisme,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestation de services entre la Société et la société MAGELLAN PARTNERS LT

Personne concernée : Monsieur Ramez NASSER, dirigeant (Managing Director) de MAGELLAN PARTNERS LTD et Directeur Général de transition pour la Société.

Nature et objet : Mise à disposition d'un directeur général de transition, Monsieur Ramez NASSER, pour une mission de Directeur Général de la Société.

Modalités : Les prestations sont facturées de la manière suivante : un paiement initial de 30 000 euros H.T, puis, à compter du mois de mars 2024, une facture de 15 000 euros H.T. MAGELLAN PARTNERS LTD pourra également percevoir une prime de 15% HT du montant annuel facturé par elle à la Société si un paramètre tel que l'EBITDA ou le chiffre d'affaires sont en amélioration par rapport à l'année précédente, à l'appréciation de MAGELLAN PARTNERS LTD. Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration de la Société le 16 février 2024, a été conclue dans le cadre de la mission de Monsieur Ramez NASSER en tant que Directeur Général de transition.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cette convention permet à la Société de bénéficier de l'expertise de Monsieur Ramez NASSER dans le cadre d'une mission stratégique en tant que Directeur Général.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société MAGELLAN a facturé pour ces prestations 129 840 euros à la société Energisme.

Convention de prestation de services entre la Société et la société GLOBAL COMMODITIES NC:

Personne concernée : Monsieur Jérôme KNAEPEN, directeur général délégué de transition pour la Société et administrateur de GLOBAL COMMODITIES NC.

Nature et objet : Cette convention permet la mise à disposition d'un directeur général délégué de transition, Monsieur Jérôme KNAEPEN, pour une mission de Directeur Général de la Société.

Modalités : Les prestations sont facturées de la manière suivante : un paiement initial de 30 000 euros H.T, puis, à compter du mois de mars 2024, une facture de 15 000 euros H.T. GLOBAL COMMODITIES NC pourra également percevoir une prime de 15% HT du montant annuel facturé par elle à la Société si un paramètre tel que l'EBITDA ou le chiffre d'affaires sont en amélioration par rapport à l'année précédente, à l'appréciation de GLOBAL COMMODITIES NC. Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la Société le 16 février 2024.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cette convention permet à la Société de bénéficier de l'expertise de Monsieur Jérôme KNAEPEN dans le cadre de sa mission de direction.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société GLOBAL COMMODITIES NC a facturé pour ces prestations 171 175 euros à la société Energisme.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

AUDIT CONSEIL HOLDING

Commissaire aux Comptes

Fabien GHRENASSIA
Associé